

la prospérité de notre pays. Cela veut dire que nous devons nous appliquer à trouver des marchés d'exportation où qu'ils soient, sans nous soucier des intérêts des sociétés mères ou associées à l'étranger. Cela signifie que l'industrie dans ce domaine devrait s'efforcer résolument d'acheter ses matières brutes, ses pièces composantes et ses fournitures à des sources canadiennes lorsque celles-ci soutiennent la concurrence.

C'est dire que l'industrie devrait faire appel autant que possible à des sociétés canadiennes de services. Je songe en ce moment aux ingénieurs, aux architectes et membres des professions libérales, aux compagnies canadiennes d'assurance et de publicité et aux experts-conseils canadiens de toutes sortes.

C'est dire que l'industrie devrait s'efforcer d'accroître au Canada toutes les fonctions industrielles qu'elle y peut bien remplir; je songe en particulier au développement de la recherche et du dessin industriel de base. C'est dire que l'industrie devrait chercher à fournir les meilleurs avantages aux employés canadiens à tous les échelons, y compris le personnel de direction, ainsi que le personnel scientifique et technique.

Par-dessus tout, je suis convaincu qu'une association croissante entre les Canadiens et les portefeuillistes étrangers constitue le meilleur moyen de raffermir les relations harmonieuses qui existent avec les sources de capitaux étrangers que nous nous donnons pour objet de préserver. Les portefeuillistes étrangers peuvent stimuler l'essor de cette association en vendant à des Canadiens des participations minoritaires dans leurs entreprises et en élisant un certain nombre d'administrateurs canadiens indépendants pour représenter ces participations.

J'estime qu'il suffit, dans la plupart des cas, de détenir 25 p. 100 du capital-actions pour s'assurer que les Canadiens pourront toujours exprimer leurs opinions lorsqu'il s'agira de prendre des décisions concernant la ligne de conduite de la société. Un pourcentage moindre ne serait probablement pas suffisant pour assurer cette participation; un pourcentage plus élevé ne serait ni nécessaire ni même possible à atteindre dans bien des cas. En fait, dans la plupart des entreprises nouvelles ou qui existent déjà, même cette participation à 25 p. 100 ne saurait être réalisée du jour au lendemain. C'est un objectif qu'il faut s'efforcer d'atteindre sur un certain nombre d'années, mais j'espère que cette période sera relativement courte.

Nous arrivons maintenant au cœur du budget et certains députés, j'en ai peur, n'en seront pas très heureux. Le cœur du budget, c'est l'état de nos dépenses et de nos recettes. Nous allons d'abord examiner le solde de

l'année qui vient de prendre fin, puis les perspectives pour l'année courante, en tenant compte dans une certaine mesure de l'année prochaine, d'après le régime fiscal et les taux d'impôts actuels.

En premier lieu, parlons du solde de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars dernier. Je n'indiquerai que les postes principaux; on trouvera dans les documents budgétaires les chiffres encore provisoires et sujets à modification, du détail des affectations.

Mon prédécesseur, dans son estimation du budget révisé, exposée en octobre dernier, avait prévu un déficit de 570 millions de dollars. C'était une prévision optimiste. Il s'est trouvé que les recettes ont accusé une baisse de 54 millions de dollars par rapport aux prévisions et que les dépenses ont accusé une hausse de 85 millions de dollars. Il semble maintenant que le déficit réel pour l'année dernière ait été de 709 millions de dollars, auquel s'ajoute le déficit de 43 millions de dollars de la Caisse de sécurité de la vieillesse, ce qui donne un déficit global de 752 millions de dollars.

Je dois signaler que ce déficit a été contracté après que l'on eut profité d'un crédit de quelque 75 millions de dollars en recettes non renouvelables provenant de surtaxes tarifaires, dont la légalité a été contestée. J'en dirai davantage là-dessus plus tard.

Il convient de signaler un certain nombre d'autres postes, lorsque l'on fait une récapitulation de la situation financière dont a hérité le nouveau gouvernement. Par exemple, l'état de la Caisse de sécurité de la vieillesse et de la Caisse d'assurance-chômage, les subventions accordées aux chemins de fer et les découverts dans les comptes de pension.

La Caisse de sécurité de la vieillesse, qui était solvable le 1<sup>er</sup> avril 1962, a accusé un déficit de 43 millions de dollars au cours de la dernière année financière et a été forcée d'emprunter au Fonds du revenu consolidé. D'après les perspectives présentes et notre régime fiscal actuel, la Caisse de sécurité de la vieillesse subirait cette année un autre déficit de 25 millions de dollars et devrait emprunter ce montant supplémentaire.

En 1956, la Caisse d'assurance-chômage contenait plus de 900 millions de dollars. Lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, en avril dernier, la Caisse était en faillite et endettée auprès du Fonds du revenu consolidé.

Afin d'éviter une augmentation du tarif-marchandises ou une grève des cheminots par suite d'une décision relative aux salaires rendue en 1958, le gouvernement précédent avait commencé à verser des subventions spéciales aux chemins de fer. La première